

Coronavirus COVID-19

Comment mon enfant continue-t-il à apprendre **pendant la fermeture provisoire de son collège ou lycée ?**

Un dispositif de continuité pédagogique est mis en place par chaque établissement.



Le directeur communique aux familles l'organisation interne retenue au sein de l'établissement pour assurer cette continuité pédagogique.



Les professeurs accompagnent leurs élèves pendant toute la période de fermeture provisoire de l'établissement.

Les supports de cours et exercices sont adressés aux élèves *via* « Pronote », l'environnement numérique de travail (ENT) de l'établissement et/ou la messagerie électronique.

Pour les élèves n'ayant pas accès à Internet d'autres modalités de distribution seront déployées par l'établissement afin qu'ils bénéficient également des documents envoyés.

Tous les moyens de communication sont mobilisés afin d'assurer la continuité pédagogique.